

# FO 89

*La force syndicale*  
Journal  
de l'Union Départementale  
des syndicats **FORCE OUVRIÈRE** de l'Yonne



**P**as de trêve des confiseurs cette année encore, pour les liquidateurs des conquêtes sociales. Le gouvernement, aux ordres des injonctions de la toute libérale Commission Européenne entend mener à marche forcée sa campagne antisociale. Il est donc de la responsabilité de Force Ouvrière, organisation syndicale libre et indépendante, de se mettre en ordre de bataille pour faire face aux attaques qui entendent mettre à la rue les syndicats de leurs maisons, comme c'est le cas dans l'Eure ou encore criminaliser la mobilisation des salariés qui refusent de perdre leur emploi ou de voir disparaître leurs droits comme à Haguenau.

Force Ouvrière est et doit demeurer l'outil de défense et de reconquête des droits des salariés. Pour cela, cet outil doit être en parfait état de fonctionner. Les Assemblées Générales de reprise de cartes en début d'année vont permettre ensemble d'élaborer les modalités d'actions de notre organisation pour combattre la mise en musique de la Loi Travail dans les entreprises et la liquidation des statuts particuliers orchestrée par le non-protocole PPCR, dans l'ensemble de la Fonction Publique. Ensemble nous pouvons obtenir leur abrogation. Nos Assemblées Générales seront par ailleurs, le moment idéal pour lancer une grande campagne de syndicalisation et de développement de Force Ouvrière, renforcer nos rangs et décider avec les salariés comment se mettre en ordre de bataille. Faire de Force Ouvrière l'outil affuté de la reconquête des droits des salariés est ce que l'on peut souhaiter de mieux pour la nouvelle année qui s'annonce. La Commission Exécutive et le Bureau de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de l'Yonne souhaitent donc à tous ses adhérents ainsi qu'à leurs proches de très bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2017.

N° 8 DÉCEMBRE 2016

## **SOMMAIRE**

Page 1 : Édito

Page 2 à 4 : Meeting UD du 8 octobre

Page 5: Mobilisation Santé du 8 novembre

Page 6 et 7 : Mobilisation DGFIP FO du  
16 novembre

Page 8 : Colloque UD 23 septembre

Page 9 et 10 : Stage UD et syndical

Page 11 : Congrès National de la FNEC FP FO

Page 12 à 15 : Campagne TPE

Page 16 : Formation 2017

Page 17 et 18 : AFOC

Page 19 : Repos dominical



Accéder directement  
au site de l'UD...

# MEETING DE RENTRÉE DE L'UD FO YONNE

## 8 OCTOBRE 2016

### Intervention du Secrétaire Général de l'UD :

Depuis le Congrès de novembre 2015, Force Ouvrière dans notre département comme partout en France a été largement mobilisé dans un long bras de fer contre la Loi TRAVAIL – ELKHOMRI.

Notre Secrétaire Général – JC MAILLY, a parlé à propos de cette loi : « un ratage complet du gouvernement tant sur la forme que sur le fond et qui restera le chewing-gum qui lui collera longtemps aux baskets ».

Sans revenir longuement sur cette loi – car je sais que Marie-Alice y reviendra plus dans le détail – il faut tout de même apprécier cette arme contre les salariés que constitue la Loi Travail. En particulier parce qu'elle inverse la hiérarchie des normes, nie la concertation avec les interlocuteurs syndicaux et le débat avec les parlementaires.

Force est de constater que l'utilisation sous le quinquennat HOLLANDE de l'outil le plus antidémocratique de la constitution de la 5ème République, je parle bien entendu du 49-3, a été historique.

JC MAILLY nous rappelait lors du CCN qui s'est déroulé les 29 et le 30 septembre que c'était François HOLLANDE qui le mieux avait défini ce qu'était le 49-3 en parlant « d'une arme lourde des exécutifs faibles ». Il déclarait cela en 2006. Dix ans après

nous constatons que les choses ont bien changé et que cette arme lourde est devenue la norme.

C'est par une politique de dragonnades que ce gouvernement a imposé sa politique sociale en faisant fi du rejet massif des salariés. Rappelons que les sondages au plus fort du conflit indiquaient que plus de 70% des français s'opposaient à la Loi Travail, et des centaines de milliers de salariés, plus d'un million pour certaines journées de mobilisation, battaient le pavé pour exiger le retrait.

Dragonnades pour satisfaire les exigences transnationales des tenants d'une politique libérale. Rappelons que Jean Claude JUNKER, Président de la Commission Européenne a déclaré que la Loi Travail était « le minimum de ce qu'il fallait faire » en France. Dragonnades aussi pour satisfaire les exigences pantagruéliques d'un MEDEF constamment insatisfait.

Il faut dire tout de même que pour tout cela, l'aide de certaines centrales syndicales a été indiscutable. Je m'arrêterai quelques instants sur la principale. Je parle bien sûr

de la CFDT.

Rien d'étonnant à ce que la CFDT se soit comportée comme une véritable béquille du gouvernement dans sa politique anti ouvrière. Elle est fidèle depuis ses origines à la doctrine sociale de l'église qui entend enfermer les salariés, entreprise par entreprise. La CFDT fait ce pour quoi elle a été constituée. Elle promeut la « communauté de l'entreprise » chère au régime de Pétain et à sa CHARTE du TRAVAIL que les corps intermédiaires devraient mettre en musique. Mais comme devaient s'en rendre compte les tenants du corporatisme, isoler les salariés, entreprise par entreprise n'est pas chose facile. Les VALLS- HOLLANDE-BERGER-GATTAZ ont pu s'en rendre compte avec la résistance engagée par Force Ouvrière qui a amené la CGT à nous rejoindre et a permis la structuration d'une intersyndicale de résistance à la liquidation des droits collectifs.



Cet axe de résistance initié par Force Ouvrière est l'expression même de notre indépendance. Et cet axe de résistance n'a été possible que parce que il a été vertébré par les revendications élaborées dans l'intérêt de la classe ouvrière.

Alors oui, il y a sûrement des insatisfactions quant au déroulement de la mobilisation. Oui les journées de grève « saute-moutons » ont démontré leur inefficacité. Oui, je suis de ceux

qui pensent que nous avons sûrement manqué de clarté dans les perspectives de mobilisations que nous avons donné aux salariés dans les établissements, les ateliers et les usines.

Si je partage le point de vue de ceux qui pensent qu'une grève générale ne se déclenche pas en appuyant sur un bouton, je pense aussi qu'elle se prépare en donnant aux salariés des perspectives claires d'organisation et de préparation de celle-ci. Je ne partage pas le point de vue de ceux qui déclarent que les conditions n'étaient pas réunies et qu'il faut donc remettre cela à un hypothétique « un peu plus tard ».

Pour autant ce ne sont là que des nuances de méthode car pour l'essentiel notre Confédération est restée arcboutée sur le RETRAIT de la LOI et maintenant sur son ABROGATION. Et c'est cela qui compte avant tout. Et si aujourd'hui, je peux vous tenir ce discours en toute liberté c'est bien parce que Force Ouvrière demeure une organisation syndicale indépendante où la libre discussion est possible.

Mais comme vous le savez mes Camarades, rien n'est jamais inscrit dans le marbre et la question de l'indépendance syndicale doit demeurer une préoccupation au quotidien dans notre activité militante. Le contexte politique actuel ainsi que le calendrier ne manqueront pas de tenter de nous aspirer vers le champ politique. Le contexte bien évidemment de la campagne présidentielle qui a démarré, en sera très certainement un vecteur.

Le débat tel qu'il est mené actuellement tente de manière grossière d'occulter les questions qui préoccupent réellement les salariés : l'emploi et le pouvoir d'achat. Jean Claude MAILLY nous déclaré il y a quelques jours à juste titre, qu'il ne fallait pas se tromper de responsables quant à la montée de la précarité et de la pauvreté, de l'explosion du chômage, de la fermeture des entreprises, de l'accroissement des inégalités ou du sentiment républicain. Les questions identitaires et sécuritaires ne sont quant à elles que des contre-feux pour détourner les salariés des véritables enjeux. C'est un piège tendu par ceux-là même qui sont responsables de la dégradation des conditions sociales et économiques des salariés et qui entendent pousser le processus liquidateur toujours plus loin.

Les logiques d'austérité sont suicidaires, y compris démocratiquement, parce qu'elles sont à l'origine du recul de la République sur le territoire. Partout où la République et ses symboles reculent, cela ouvre la porte aux populismes, au rejet de l'autre et aux identitaires comme partout en Europe.

Certes un relent brun nauséabond plane depuis quelques semaines, voire quelques mois, dans le débat politique mais nous sommes cependant loin de la situation qu'a pu connaître l'Allemagne dans les années 30 par exemple et pour une raison bien simple : il existe entre autre, encore des organisations syndicales dans ce pays et l'indépendance qu'a démontrée Force Ouvrière dans les derniers mois constitue un rempart contre ces menaces d'un autre temps. Rempart dont nous avons la responsabilité de le préserver et de le consolider.

Il est donc important de garder à l'esprit que Force Ouvrière est un syndicat et pas un Parti et qu'à ce titre il ne doit avoir comme unique préoccupation que l'intérêt des salariés et cela sans considération aucune pour la couleur du Gouvernement en place.

Un Syndicat pas un Parti, cela veut dire bien entendu, comme la encore rappelé Jean Claude MAILLY, lors du CCN, qu'il ne saurait être question de donner quelques consignes de vote que ce soit pour un candidat à quelque élection que ce soit. Il en découle qu'il ne saurait être non plus question de succomber aux chimères d'un votre

contre un candidat ou bien encore de stigmatiser une faction politique contre une autre. Tout cela chez Force Ouvrière est relégué à la liberté citoyenne de chacun et ne doit en aucun cas polluer nos échanges.

Mais préserver notre indépendance dans ce contexte, c'est aussi assurer notre développement. Comme vous le savez et comme Marie-Alice y reviendra plus longuement tout à l'heure, nous sommes actuellement en pleine campagne électorale dans les TPE. Le scrutin va se dérouler du 28 novembre au 12 décembre.

Le résultat de ces élections entrera dans le calcul de la représentativité des Organisations Syndicales. En effet nous arrivons au terme du second cycle et après l'arrêt des compteurs au 31 décembre 2016, c'est en mars 2017 que nous aurons connaissance du nouvel état de la représentativité syndicale.

Je vous rappelle mes Camarades que de ces résultats dépendent :

- Le financement global de Force Ouvrière,
- La représentativité systématique des Branches, du fait de la disparition du parapluie de la représentation confédérale
- Mais aussi le nombre de Conseillers Prudhommes Force Ouvrière.

Nous pouvons encore agir sur le résultat de mars 2017 en « boostant » notre campagne électorale TPE. Cette campagne ne peut reposer sur les seuls membres du Bureau de l'Union Départementale.

Elle doit être prise en charge par chaque syndiqué FO de notre département.

Dans notre département, les TPE c'est 20 600 salariés. En 2012, le taux de participation était de 10,4 %, FO avait obtenu un peu plus de 15 % soit « à la louche » environ 300 voix pour notre département.

Il y a encore loin mes Camarades entre ces 300 voix et le fait que chaque syndiqué(e) FO de l'Yonne contrôle un vote pour les TPE, nous avons de la marge et nous pouvons largement progresser !!

Si nous nous assurons que chaque syndiqué(e) FO fasse voter un salarié de TPE pour nos listes, nous exploserons littéralement les scores. Et ceci n'est pas un objectif irréalisable. Cet objectif est tout à fait atteignable si déjà chaque syndicat FO du département est convaincu de l'importance de ce scrutin et si chaque syndicat FO du département s'empare de cette campagne. Il ne tient qu'à nous de faire de cette élection une victoire Force Ouvrière.



Mais nous devons voir à plus long terme mes Camarades. La question du développement de Force Ouvrière dans l'Yonne pose la problématique de nos implantations. Notre Secrétaire Général, Jean-Claude MAILLY est revenu de manière insistante sur cette question, lors du dernier CCN. Cette question est effectivement centrale quand elle est mise en perspective avec celles des autres organisations syndicales. En effet, si là où nous sommes implantés, nos résultats sont positifs, force est de constater que nos implantations sont encore insuffisantes au regard des autres.

Je dis bien insuffisantes mais pas inexistantes, loin de là ! En ce qui concerne notre département, depuis le Congrès, nous pouvons nous féliciter d'un certain nombre de réussites en particulier dans de nouvelles implantations : dans le secteur de la Métallurgie, avec des résultats très positifs chez RKS à AVALLON, avec 32 % de représentativité, dans le Transport Sanitaire, aux AMBULANCES AUXERROISES où FO fait 100%. Cela ne se limite bien entendu pas à ces seules entreprises. Nous notons une nouvelle vitalité de l'Union des Syndicats de la Métallurgie de l'Yonne qui s'est largement développée depuis un an.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la progression de Force Ouvrière dans notre département. Progression qui se traduit tout naturellement par une augmentation du nombre de timbres, qui je vous le rappelle constitue pour nous le meilleur indicateur nous permettant d'apprécier notre progression.

Un développement qui s'effectue malheureusement dans un contexte économique sur le département des plus incertains puisque de lourdes menaces de fermetures pèsent sur certaines entreprises icaunaises comme AUVERGNE AERONAUTIQUE par exemple.

Notre département reste lourdement touché par la désindustrialisation qui a sévi ces dernières années, par un taux de chômage très important, une désertification sanitaire et donc un accès à la santé toujours plus difficile pour les icaunais. Les Camarades de la Santé reviendront très certainement sur la situation de l'Hôpital, mais comment ne pas parler des menaces qui pèsent sur la psychiatrie et sur sa disparition programmée. Comment ne pas dire un mot de la liquidation de l'enseignement spécialisé qui prive les élèves les plus en difficulté d'une prise en charge

adaptée à la nature et au degré de leurs besoins. Nous sommes quotidiennement confrontés dans notre activité militante à la paupérisation de la population du département et à ses conséquences. Les conséquences de la politique d'austérité dont je parlais précédemment se perçoit très concrètement sur notre département avec toujours plus de recul des Services Publics et donc de l'accessibilité par la population aux symboles de la République :

- Fermeture de bureaux de Postes
- Fermeture de centres du Trésor Public (au moins trois en deux ans )
- Fermeture des Douanes à Auxerre
- Fermeture d'écoles, de collèges comme celui prochainement de Bienvenue Martin à Auxerre, de lycées professionnels comme celui de Migennes

Résister à cette politique économique et sociale qui entend liquider toutes les conquêtes sociales, tous les droits collectifs est un devoir mes Camarades. Ce n'est pas un sacrifice personnel, mais un engagement pour l'avenir, le nôtre mais aussi celui de nos enfants mes Camarades. Il est de notre responsabilité de militants de recréer du lien entre les salariés ; des liens culturels, des liens de convivialité pour contrecarrer leur volonté d'atomisation sociale indispensable pour mener à

bien leurs desseins liquidateurs.

Nous avons la responsabilité en tant qu'organisation syndicale d'amener les salariés à s'interroger sur leurs conditions de travail, leurs conditions sociales et économiques, à se rapprocher de l'autre, à penser collectivement, à se soutenir collectivement.

Alors pour conclure mes Camarades, je vous dirai :  
**SYNDIQUEZ à FORCE OUVRIÈRE, VOS COLLÈGUES, VOS VOISINS, VOS AMIS.**  
**FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE POUR LES TPE mais aussi FAITES VOTER Force Ouvrière dans toutes les élections professionnelles.**  
 Merci mes Camarades,

**VIVE LE SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT**  
**VIVE LA CGT FORCE OUVRIÈRE**



**GROUPEMENT DEPARTEMENTAL  
DE L'YONNE  
SERVICES PUBLICS ET  
DE SANTE**

**Tous en grève le  
8 novembre !**

Les personnels hospitaliers ont une mission très particulière, celle de prendre en charge les malades, d'assurer leurs soins et souvent leur survie, grâce au système de Sécurité Sociale qui a constitué un extraordinaire progrès. Mais le système est aujourd'hui mis à mal par les contre-réformes qui se succèdent (Loi HPST, Loi de Santé, GHT, GCS, enveloppes limitatives, etc...) au profit d'une privatisation, d'une baisse des dépenses publiques, d'une dégradation des conditions de travail. Mais les personnels, avec la Fédération FO et ses syndicats, n'acceptent pas et n'accepteront pas cette destruction et rejettent toutes les mesures qui asphyxient le fonctionnement du Service Public Hospitalier.

Face à la dégradation généralisée des conditions de travail, des conditions d'accueil et d'accès aux soins, les Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) issus de la Loi Santé, portent un nouveau coup dur aux établissements et aux personnels (16 000 fermetures de lits et 22 000 suppressions de postes).



**On ne lâche  
rien !**

- POUR l'abrogation de la Loi HPST et de la Loi Santé
- NON au GHT, GCS et aux fusions
- NON aux mutualisations et aux mutations d'office des personnels
- POUR mettre fin : aux enveloppes limitatives, au plan ONDAM triennal de 3,5 milliards d'économie sur les hôpitaux et pour l'annulation de tous les CREF
- POUR le maintien de tous les établissements, tous les lits, tous les services
- CONTRE toute suppression de poste
- POUR la mise en stage et l'embauche sous emplois statutaires en fonction des besoins
- NON au PPCR
- POUR la revalorisation des carrières, l'augmentation des salaires, de la valeur du point d'indice et des indemnités
- Maintien de tous les IFSI et IFAS

**RASSEMBLEMENT  
le 8 NOVEMBRE  
À 15 H à la Direction Territoriale  
de l'ARS  
25, Rue Pasteur à AUXERRE**

## Mobilisation intersyndicale dans les Services des finances publiques, le 15 novembre



### MARRE D'ÊTRE EXEMPLAIRES

Une forte mobilisation dans les services des finances publiques du département de l'Yonne ce 16 novembre pour défendre le service public de proximité: **32,43 % de grévistes recensés.**

Il faut noter que pour cette journée **8 structures ont dû fermer** le 16 novembre du fait du manque de personnels pour assurer le bon déroulement du service.

Des militants de FO DGFIP, SOLIDAIRES et CGT se sont réunis devant le Centre de la rue des Moreaux à Auxerre pour exprimer leurs revendications :

### ILS NOUS PRENNENT POUR DES COÛTS, RENDONS COUP POUR COUP !

Le démantèlement du réseau de proximité doit cesser (fermetures de plus de vingt structures en quinze ans) :

Arrêt des suppressions d'emplois (encore 1632 en 2016)

Effectifs et moyens budgétaires à la hauteur des enjeux du service public financier, fiscal et local.

Reconnaissance financière de la technicité des agents

Maintien des statuts particuliers.

De nombreux contribuables ont accepté de signer la pétition pour la défense du service public bien conscients que

**LE SERVICE PUBLIC EST LE PATRIMOINE  
DE CEUX QUI N'EN ONT PAS**

Solidaires  
Finances  
Publiques

la  
cgt  
FINANCES  
PUBLIQUES

FO  
DGFiP

## LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE : UN BIEN COMMUN EN VOIE DE DISPARITION

L'Etat accélère ses réformes

AUJOURD'HUI VOUS VOUS PRÉSENTEZ À  
UN CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES,  
DEMAIN VOUS NE SEREZ PLUS REÇUS !

### Vous n'êtes plus les bienvenus !

- Forte réduction des horaires d'ouverture au public
- Abaissement du seuil de paiement en numéraire à 300 €
- Mise en place de plate-formes téléphoniques nationales
- Obligation de déclarer et payer ses impôts par internet
- Fermeture des services : 1200 trésoreries fermées en 12 ans et 800 dans les 3 ans à venir. Dans l'Yonne, une vingtaine de trésoreries supprimées (Aillant, Sergines et Ancy-le-Franc en 2016, Chéroy et l'Isle-sur-Serein en 2017)
- Avec 37 000 suppressions d'emplois depuis 2002 (270 dans l'Yonne) dont 1815 pour 2017, d'autres services sont menacés.

**QUI POUR VOUS RENSEIGNER AVEC LA MISE EN PLACE DU  
PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2018 ?**

Pour les agents des finances publiques,  
tout ceci est **INACCEPTABLE !**

**USAGERS, CONTRIBUABLES, AGISSONS DÉS MAINTENANT !  
ENSEMBLE CONTRE LA DISPARITION DE VOTRE SERVICE PUBLIC...  
AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !**

AUXERRE

### Mouvement de grève aux finances publiques



GRÈVE. Les syndicats étaient mobilisés, hier matin.

Répondant à un appel national de l'intersyndicale Solidaires CGT et FO, une grève a eu lieu, hier, au centre des finances publiques d'Auxerre.

Dès 8 heures, des agents étaient présents devant le bâtiment afin de distribuer des tracts et de faire signer une pétition.

« Nous dénonçons de nouvelles suppressions de postes qui auront lieu en 2017. Il y en a 1.815 de prévues et cela touchera toutes les directions départementales, y compris l'Yonne », expose Valérie De Palma, déléguée Soli-

naires. Le nombre de suppressions de postes par département devrait être connu le mois prochain. « Ce que nous voulons, c'est continuer à proposer un service public de qualité. Une chose impossible si les effectifs continuent de se réduire », ajoute Caroline Germain, déléguée CGT.

La grève a été suivie par « environ 32 % du personnel du centre, indique le directeur départemental des finances, Bernard Trichet, qui précise que la tendance à la suppression de postes dure depuis près de 10 ans ».

*L'Yonne Républicaine le 16/11/2016*



Colloque du 23 Septembre 2016 :  
en partenariat avec le Cabinet Technologia Analyst



Avec la loi travail...  
le dossier brulant de la rentrée...

### La B.D.E.S.

Base de Données Economiques et Sociales  
« Le socle de votre action syndicale à partir du 31/12/2016 »



## BDES

### Base de Données Économiques et Sociales

Art. L. 2323 -7-2 du Code du Travail (Loi n°2013-504 du 14 Juin 2013 dite L.S.E.)

Votre BDES est-elle mise en place ?

Avez-vous été officiellement consulté ?

Disposez vous

- d'une forme numérique ou papier ?
- d'une accessibilité permanente ?
- des 9 rubriques « obligatoires » ?
- des informations économiques et sociales sur 6 ans ?
- d'une formation et d'un mode d'emploi ?



*A J-3 mois, êtes vous prêt?  
Vos droits sont-ils respectés?*



**STAGE AFIP :**  
**Les Conseillers Prudhommaux Force Ouvrière**  
**de la Région Bourgogne en formation dans notre UD**  
**Du 5 au 7 octobre 2016**



En 2017 Force Ouvrière va devoir désigner les futurs Conseillers Prud'hommes pour les quatre prochaines années.

Vous êtes syndiqués Force Ouvrière, de nationalité française, vous avez plus de 21 ans et êtes salarié du secteur privé....**DEVENEZ CONSEILLER PRU'HOMME !!!**

## Stage Découverte de Force Ouvrière du 17 au 21 octobre 2016 à Auxerre



## Stage SNUDI FO les 9 et 10 novembre : connaître ses droits quand on est professeur des écoles

Le SNUDI FO 89 organisait un stage de 2 jours sur le thème connaître ses droits quand on est professeur des écoles et surtout comment les faire respecter face à une administration qui tend de plus en plus à s'affranchir du cadre statutaire. Plus de quarante enseignants s'étaient inscrits à ce stage dont le nombre de participants avait été limité à 41 par la DASEN. Le stage encadré par l'équipe du SNUDI FO 89 a débuté par une intervention du Secrétaire Général de l'Union Départementale Force Ouvrière, Reynald MILLOT, et pour le deuxième jour, c'est le Secrétaire Général adjoint du SNUDI FO, Bernard LEMPEREUR qui avait fait le déplacement pour animer les débats.

De nombreuses questions ont pu être abordées durant ces deux jours, mais la question du statut général des professeurs des écoles, mis en perspective avec les bouleversements que va engendrer le non-protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) a largement occupé les discussions. Ce fut l'occasion pour le SNUDI FO de rappeler sa totale op-

position au PPCR et sa revendication principale qui est son abrogation. Les enseignants ont largement interrogé le syndicat sur les questions de déroulement de carrière, de droit à mutation, sur les obligations réglementaires de service et bien d'autres sujets encore.

Du dire de tous, ce stage fut riche en informations sur les moyens avec le syndicat de faire respecter ses droits et donc sur l'importance d'être syndiqué pour agir collectivement. La décision a été prise de renouveler cette initiative pour les années suivantes.

Une motion contre la réforme de l'évaluation induite par PPCR a été adoptée à l'unanimité.

**SNUDI 89**  
**FO**

# FINEC-FRP Force Ouvrière

Congrès National de Gravelines du 10 au 14 octobre



# CAMPAGNE TPE 2016



La grande élection syndicale  
pour les salariés des  
Très Petites Entreprises



[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)



L'UD FO 89 est présente sur le terrain...

Diffusion sur le marché de Chablis...



Diffusion sur le marché  
de Migennes...



...et aussi sur les ondes des radios locales  
( RADYONNE et RADIO STOLLIACH... )

TPE 2016  
ÉLECTIONS DU 30 DÉCEMBRE 2016 AU 13 JANVIER 2017  
**FAITES VOTER FO**

### VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS

Si chacun d'entre vous **fait voter au moins une personne** de son entourage qui travaille dans une Très Petite Entreprise de moins de 10 salariés (assistante maternelle, coiffeur, boucher, poissonnier, salarié d'un hôtel, d'un café, d'un restaurant...) **vous donnerez plus de poids à FO pour porter votre VOIX.**

À tous les niveaux de négociations (interprofessionnelles, dans la branche...), favoriser une forte représentativité de FO, c'est garantir une négociation indépendante et intransigeante pour l'égalité des droits **quelle que soit la taille de votre entreprise.**

Face au faible taux de participation, si chacun d'entre vous fait voter deux personnes de son entourage, alors **Force Ouvrière** deviendra la 1<sup>ère</sup> **organisation syndicale.**

**C'est possible avec VOUS !**

La grande élection syndicale  
pour les salariés des  
Très Petites Entreprises

[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)



## VISITE de JEAN CLAUDE MAILLY dans l'YONNE le 24 novembre...

Le Secrétaire Général de la CGT Force Ouvrière, nous a fait le plaisir de passer une journée dans notre département, jeudi 24 novembre, dans le cadre de la campagne TPE. Une journée de visites de Très Petites Entreprises et de rencontres avec les salariés. Arrivé à 10 h, Jean-Claude MAILLY a été accueilli, par une solide délégation Force Ouvrière.

Première étape : **Visite du garage BRIENON AUTO SERVICES à Briennon sur Armançon. TPE de 5 salariés.**

*L'UD avait prévu le café et les viennoiseries...*



Jean-Claude Mailly en pleine discussion avec Cédric et Franky, les deux responsables du garage. Une TPE dynamique avec plein de projets de développement...



Ensuite apéritif à la Résidence Jeunes de l'Yonne et rencontre avec le Directeur de l'établissement.



Conférence de presse à Auxerre....



Départ ensuite vers SENS pour une nouvelle visite de TPE : une auto-école, **JFG Conduite**. Là encore un bel exemple de dynamisme économique sur le département...



La journée s'est terminée au **Bar le Clément** avec une nouvelle conférence de presse et un pot fraternel.



Une très belle journée du dire de tous les participants, marquée par la convivialité, l'échange et qui a fait la démonstration du dynamisme de notre Union Départementale. Un grand merci à tous les Camarades, mais aussi aux entreprises qui nous ont accueilli et qui ont fait de cette journée une réussite !!!

**Calendrier des formations syndicales  
de l'Union Départementale FO 89  
Année 2017**

<u>INTITULÉ DU STAGE</u>	<u>DATE</u>	<u>LIEU</u>
Communication orale	du 17 au 19 janvier	UD AUXERRE
Connâître ses droits 2	du 30 janvier au 3 février	UD AUXERRE
Stage Prud'hommes	du 13 au 17 mars	UD AUXERRE
Découverte FO	du 20 au 24 mars	UD AUXERRE
S'organiser	du 30 mai au 2 juin	UD AUXERRE
Découverte FO	du 19 au 23 juin	UD AUXERRE
Connâître ses droits 1	du 25 au 29 septembre	UD AUXERRE
Stage Prud'hommes	du 4 au 6 octobre	UD DIJON
Découverte FO	du 4 au 8 décembre	UD AUXERRE

**Liste des conseillers du salarié  
FORCE OUVRIÈRE DE L'YONNE**

Chargés d'assister le salarié en cas de licenciement  
(Loi du 02/08/1989, décret du 27/11/1989, Circulaire du 05/09/1991  
et notre complémentaire du 04/08/1992)

Arrêté préfectoral du 9 octobre 2014

<u>NOMS</u>	<u>TÉLÉPHONE</u>	<u>QUALITÉ</u>
<b>AFAKIR Kamal</b>	06 51 99 33 93	Conseiller CPAM
<b>ALIOUA André</b>	06 81 30 10 66	Retraité Transports
<b>BLAUVAC Bruno</b>	06 07 16 85 54	CFA Transports
<b>CANOVAS Jean</b>	06 03 33 38 43	Retraité Mairie
<b>CARVALHO Serge</b>	06 72 86 39 98	Métallurgie
<b>DA SILVA Eugénia</b>	06 82 19 64 20	Agro Alimentaire
<b>FERRY Bernadette</b>	06 09 63 48 81	Retraîtée
<b>LEMAITRE Régis</b>	06 15 21 52 76	Métallurgie
<b>RASPAUD Céline</b>	06 79 64 27 38	Agent DDT
<b>ROUVRAIS Patrick</b>	06 61 83 61 52	Agent hospitalier
<b>SURRAY Frédéric</b>	07 82 09 55 78	Commerce

# L'AFOC 89 se mobilise contre la taxe incitative....

Suite aux différentes réunions entre l'AFOC 89, la Communauté de Communes et le Bailleur DOMANYS, concernant la facturation et le calcul de la TAXE INCITATIVE 2015, il ressort que :

671 locataires devront payer un supplément pouvant aller jusqu'à 613, 21 €, voire plus.

Pour l'AFOC 89 ce surcoût est INACCEPTABLE !

Il est évident que la Communauté de Communes et/ou le bailleur n'ont pas suffisamment averti les locataires des conséquences d'un éventuel « sur-badgage ». Les locataires doivent par ailleurs déboursier pour toutes les incivilités (les poubelles sauvages) qui sont facturées en plus par la Communauté de Communes.

L'AFOC 89 a décidé de s'adresser par courrier à la Communauté de Communes concernant le calcul du tonnage des déchets ainsi que sur les modalités des différents contrats passés avec le prestataire.

La taxe incitative est une escroquerie !

Les locataires doivent faire le tri de leurs déchets, respecter

le nombre des levées et devraient en plus payer pour ceux qui déposent illégalement leurs poubelles ? Tout ça pour que le prestataire dégage encore plus de bénéfices ? NON !

L'AFOC continue d'intervenir pour obtenir l'annulation de cette surfacturation. Attention contrairement à ce que laisse entendre le courrier de DOMANYS, cette surfacturation ne peut pas être imputé sur les loyers à venir. Pour les locataires il est donc urgent d'attendre !!!

L'AFOC avait donc appelée tous les locataires à se mobiliser et à venir manifester le MERCREDI 26 Octobre à partir de 10 h 30, Devant les locaux la Communauté de Commune. Ils étaient invités à venir chacun avec son sac poubelle vide pour manifester son mécontentement.

Pour Exiger l'annulation de cette surfacturation !

Pour l'AFOC 89, C'est à la Communauté de Communes du Tonnerrois de prendre en charge ce surcoût.

**CONFLIT** ■ Des locataires de Domanys mécontents de la régularisation de facturation des ordures ménagères

## Manifestation devant le Sémaphore

Soutenus par l'association de consommateurs Force ouvrière, des locataires mécontents de l'impact de la redevance incitative sur leur facture ont protesté, hier, devant le Sémaphore.

Une cinquantaine de personnes des quartiers notamment des Liées et des Prés Hauts, locataires de Domanys, ont manifesté hier matin devant le Sémaphore, qui abrite les locaux de la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne.

Objet de leur grogne : la facturation des ordures ménagères, désormais régie par la redevance incitative. Des locataires ont reçu dernièrement une régularisation où leur était facturé le surcoût des dépôts sauvages en bas de leur immeuble. « Nous avons une quarantaine de locataires qui ont reçu une régularisation de facture qui varie entre 100 et 613,20 €, affirme Bernadette Ferry, représentante des locataires au nom de l'Afoc (association des consommateurs Force ouvrière). Plus de 180 locataires subissent un rappel de redevance. On ne peut pas



RENCONTRE. Dominique Aguilier, maire de Tonnerre, est allée à la rencontre des manifestants.

diter, surtout que l'on nous facture des poubelles sauvages ! »

Les manifestants sont entrés dans le Sémaphore afin d'avoir un entretien avec un élu ou un porte-parole de l'instance intercommunale. Arrivés au premier étage, ils ont trouvé porte close et ont rebrousse chemin.

### La voix discordante de Dominique Aguilier

Ils ont toutefois reçu la visite de Dominique Aguilier, qui sortait du bâtiment. « J'étais en réunion avec Anne Jérusalem », signalait le maire de Tonnerre, dans la proximité politique avec la présidente de la CCLTB n'a d'égale que leurs désaccords. Et l'idée de faire entendre une voix discordante sur les dépôts sauvages devant les immeubles :

« C'est une double peine pour les contribuables de Tonnerre. Non seulement, la Ville fait passer un caution et des agents des services techniques pour les ramasser, ce qui est du temps et qui représente un coût pour la collectivité, mais en plus ce que l'on ramasse nous est facturé. »

Du petit-fait pour l'Afoc,

### BADGES

Les locataires présents hier remettent en cause le fonctionnement des badges utilisés lors des dépôts des déchets. « Cela ne fonctionne pas. Plusieurs locataires ont demandé un récapitulatif sur un an et on s'aperçoit qu'ils « budget » en même temps à Ravières et à Tonnerre, que les numéros de badges sont différents sur la même facture, et au bout du compte leur sont facturées des actions qu'ils ne font pas. » Gérard Govin, vice-président de la CCLTB, réfute ces affirmations : « Les badges fonctionnent très bien. C'est juste un basculement d'IMEI (NDLR : code d'identification) de temps en temps qui fait apparaître Ravières ou Nuits, mais sans incidence sur les factures. »

qui réclame une réunion tripartite avec Domanys et la communauté de communes. Hier, Gérard Govin, vice-président de la CCLTB, s'est dit favorable à la tenue d'une telle réunion. ■

### La CCLTB veut « remettre les choses à leur place »

« Je n'étais pas là ce matin et je n'ai pas pu recevoir les manifestants, expliquait hier après-midi Gérard Govin, vice-président de la communauté de communes. Il faut remettre les choses à leur place. Sur les 726 locataires de Domanys, 471 ont vu leur facture baisser, entre 8 centimes et 209,80 €. Soit 65 % des locataires. 96 n'ont pas eu de modifications de tarifs et 161 ont vu leur facture

augmenter de 2 centimes à 613,20 €. En plus, la communauté a pris à sa charge 39,408 € que devait payer Domanys. » Nous allons poursuivre les informations auprès des locataires qui n'ont pas tous compris comment fonctionnent les badges. Quelqu'un qui fait le tri normalement ne dépasse pas le nombre de dépôts prévus dans les abris bacs »

Article YR du 27/10/16



## COMMENT FAIRE STOPPER LES DÉMARCHAGES TÉLÉPHONIQUES INDÉSIRABLES ?

C'est possible grâce à BLOCTEL, organisme officiel dénommé « *Opposetel* », créé par la loi Hamon du 17 mars 2014.



Cette procédure n'est ouverte que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 et permet à un particulier d'inscrire ses numéros de téléphone sur une liste d'opposition.

Il faut pour cela :

- se connecter sur le site internet [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)
- entrer son numéro de téléphone fixe ou mobile.

Quelque temps plus tard vous recevrez un récépissé (par mail ou SMS) vous informant de la date d'effet (30 jours maxi après l'inscription) et de sa durée limitée à 3 ans. Un courriel ou courrier postal vous sera envoyé avant l'expiration du délai de 3 ans et l'inscription initiale pourra être renouvelée de la même façon.

Attention : Les personnes qui étaient inscrites sur PACITEL doivent s'inscrire sur BLOCTEL, ce n'est pas automatique !

Pour l'AFOC, il est dommage de devoir s'inscrire. Notre revendication était que le démarchage téléphonique soit automatiquement interdit sauf acceptation expresse de l'utilisateur.

Pour ceux qui ne disposent pas d'internet, il est possible de s'inscrire par envoi d'un courrier à l'adresse suivante : **Bloctel - 6 rue Nicolas Siret - 10000 TROYES.**

La lettre doit comprendre :

- vos nom, prénom, adresse, numéros de téléphone,
- les numéros de téléphone fixe comme mobiles que vous souhaitez inscrire sur BLOCTEL (maxi 9 numéros possibles).

### Que faire si les démarchages continuent malgré l'opposition ?

Il sera indispensable de remplir un formulaire de réclamation, disponible sur le site BLOCTEL, à envoyer à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression (DGCCRF) pour faire sanctionner le démarcheur en faute.

La différence avec l'ancien système PACITEL, qui n'existe plus, est que c'est une obligation pour les professionnels de respecter la liste d'opposition au démarchage téléphonique (article R121-7-2 du code de la consommation). Son non respect entraîne une amende de 75 000 euros pour un professionnel et de 15 000 euros si le démarcheur est un particulier (article 121-34-2 du code de la consommation).

L'AFOC rappelle qu'un démarcheur téléphonique doit :

- indiquer au début de la conversation son identité et la nature commerciale de son appel (article L121-20 du code de la consommation),
- faire apparaître son numéro qu'il est interdit de masquer (article L121-34-2 du code de la consommation).

**Tous les démarchages ne sont pas concernés par l'obligation de respecter cette liste d'opposition.**

- En cas de relations contractuelles existantes : par exemple votre assureur et votre banque pourront continuer de vous appeler pour vous faire des offres.
- En vue de la fourniture de journaux ou magazines.
- Pas d'interdiction pour les instituts de sondage ou pour les associations à but non lucratif, à condition qu'il ne s'agisse pas de prospection commerciale.
- Enfin la loi s'applique certes aux sociétés françaises « *donneurs d'ordres* » auprès de centres d'appels basés à l'étranger mais pas aux sociétés étrangères.

**Ne sont pas non plus concernés les SPAMS et SMS.**

BLOCTEL ne filtre pas les SPAMS vocaux et les SMS. Pour les cas de démarchages non sollicités, il faut faire des démarches sur le site « *STOP aux SPAMS* » : <http://www.33700.fr/>

**La loi instaurant le repos dominical en 1906 est issu d'un long conflit social...**

En cette période de l'année où les communes nous sollicitent pour renégocier les conditions d'ouverture du dimanche des commerces pour l'année prochaine, où se multiplient les demandes de dérogations d'ouverture le dimanche, un petit rappel historique n'est pas de trop....

La loi du 13 juillet 1906 instituant le repos dominical en France a mis fin à un long conflit social, né d'une catastrophe minière dans le Nord, et a ouvert une période «d'apaisement religieux», au lendemain de la séparation des Eglises et de l'Etat.



C'est un radical bon teint, Ferdinand Sarrien, qui devient Président du Conseil le 13 mars 1906, quelques jours après le coup de grisou de Courrières (1.099 morts).

Il fallait calmer la colère des mineurs, éviter les incidents lors des "inventaires" des biens du clergé, préparer l'opinion au procès en cassation d'Alfred Dreyfus qui déchaînait les passions, et se lancer dans la bataille des législatives.

La vieille revendication du repos dominical et celle de la journée de 8 heures -satisfaite seulement en 1919- sont au coeur des débats et manifestations.

La loi du 12 juillet 1880 a aboli le repos dominical sous prétexte qu'il avait été décrété sous la Restauration. Le "jour de repos" est dès lors décidé par le patron.

Après la tragédie de Courrières, 45.000 mineurs se mettent en grève le 16 mars 1906. Le 17, Clemenceau, Ministre de l'Intérieur, promet de ne pas faire intervenir la force, mais change d'avis quand la mairie de Lens est occupée le 20. La répression est dure, un policier est tué.

50.000 "gueules noires" défilent à Paris le 1er mai, à l'appel de la CGT.

Le 20 mai, la gauche remporte les élections de façon écrasante.

La loi Sarrien est votée. Son article 2 dispose que le dimanche est jour de repos hebdomadaire des employés et ouvriers. Employés de maison et travailleurs agricoles en sont provisoirement exclus.

Cette loi est aussi appelée "loi Lemire", nom du Député-maire d'Hazebrouck, l'abbé Jules Lemire, républicain ardent à l'origine des allocations familiales, qui a su convaincre que le choix du dimanche n'était pas une revanche des religieux, quelques semaines après la loi de séparation. «L'apaisement» est en route.

Le 13 juillet 1906 voit aussi la réintégration du capitaine Dreyfus et le vote du transfert des cendres d'Emile Zola au Panthéon.

Et pour le samedi férié, il faudra attendre le Front Populaire, trente ans plus tard.

Les dispositions de la loi Sarrien sont toujours en vigueur. Mais plus de 180 dérogations sont appliquées.



L'ouvrage de Jean-Claude MAILLY qui revient sur les longs mois de batailles contre la Loi Travail est désormais à la commande auprès de l'Union Départementale...

Le prix est de 12,50 euros. En cas de commande au delà de 50 exemplaires ce prix est ramené à 6,25 euros.

**JEAN-CLAUDE MAILLY**

**LES APPRENTIS  
SORCIERS**

**L'INVRAISEMBLABLE HISTOIRE DE LA LOI TRAVAIL**

